

**COMMUNE DE DOHEM**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MARDI 2 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de juin à dix-neuf heures se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 22 mai 2026

**Etaient présents** : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Philippe CARLIER, Joseph CARLIER, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Noémie DELATTRE, Justine HILMOINE, Leslie FOUACHE, Emilie HUGOT, Jacky FACON, Fabienne DILLY,

**Absents excusés** : Doriane DELHEZ procuration donnée à Dorothée ANNEBICQUE, Frédéric LELEU

**Secrétaire de séance** : Noémie DELATTRE

**Assistait également** : Angélique BROUSSART

En exercice : 15    Présents : 14    Absents : 1    procurations : 1

Pour : 14 dont 1 par procuration    Contre : 0    Abstention : 0

**Délibération n° 25/2026** : annulation de la délibération 18-2026 désignation des délégués communautaires

A la demande de la sous-préfecture, il est nécessaire de délibérer afin d'annuler la délibération prise lors du conseil du 31 mars dernier concernant la désignation des délégués communautaires.

En effet, pour les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau (art. L273-11 du code électoral)

Après délibération du Conseil Municipal, le conseil municipal accepte d'annuler la délibération 18-2026 désignant les conseillers communautaires.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Copie transmise à la sous-préfecture pour avis.

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Saint Omer le 03/06/2026  
et publication le 05/06/2026

Dohem, le 02/06/2026

Le Maire,

Le Maire, D.DAMBRUNE

David DAMBRUNE



Le secrétaire de séance

